



**AVIS D'APPEL D'OFFRES N° MEAE/ISABU/ 12/F/2023 -2024 POUR L'ACHAT DU  
MATÉRIEL POUR LE MAINTIEN DE LA PURETE ET DE MULTIPLICATION DU  
GERMOPLASME DU RIZ**

**Date de publication :** le 21/09/2023

**Date d'ouverture des offres :** 22/09/2023

Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, Direction Générale de l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU), lance un avis d'appel d'offres pour l'Achat du matériel pour le maintien de la pureté et de multiplication du germoplasme du riz.

**1. Objet**

Le Présent marché concerne l'Achat du matériel pour le maintien de la pureté et de multiplication du germoplasme du riz.

**2. Allotissement**

Les fournitures à acquérir sont constitués d'un seul lot.

**3. Financement**

Le présent marché est financé à 100% par le Budget Général de l'Etat, exercice 2023-2024.

**4. Participation**

La participation à ce marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les conditions techniques, juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

**5. Garantie de soumission**

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle en annexe. **Le montant de la garantie de soumission est de cent cinquante mille francs burundais (150 000 FBU).**

**NB :** L'absence ou la non-conformité de la garantie de soumission entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse des offres, conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics du Burundi.

Les chèques certifiés ne seront pas acceptés.

## 6. Consultation et acquisition du DAO

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté pendant les heures de service à la Direction Générale de l'ISABU (Service Approvisionnements) située à l'Avenue de la Cathédrale, Tél : 22 22 33 90. Il peut également être obtenu sur présentation d'un bordereau de versement de **50 000 FBU** libellé « **Achat DAO N° MEAE/ISABU/ 12/F/2023-2024** » sur le sous-compte de transit des recettes non fiscales ouvert à la BRB.

## 7. Dépôt et Ouverture des offres

Les offres sous plis fermés et rédigées en langues française seront déposées à la Direction Générale de l'ISABU à l'adresse ci-haut indiquée au plus tard le .....12...../10...../2023 à 10 heures. L'ouverture des offres aura lieu en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants, le....12..../10...../2023 à 10 heures 30 minutes, heure locale. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents.

## 8. Délai de livraison

Le délai d'exécution du marché est de trente (30) jours calendaires à partir de la date de notification définitive du marché.

## 9. Délai d'engagement

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant un délai de nonante (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

## 10. Eclaircissements

Toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard dix (10) jours précédant la date limite de dépôt des offres.

Fait à Bujumbura, le 15...../09...../2023

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ISABU,

Dr. Alfred NIYOKWISHIMIRA (MSc, PhD)



LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

P.O  
Prof. Sanctus NIRAGIRA

ir. Prosper DODIKO  
Secrétaire Permanent

